

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE
08 avril 2026

DATE DE CONVOCATION
02 avril 2026

DATE D’AFFICHAGE
10 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRÉSENTS 31

PROCURATION(S) 2

VOTANTS 33

QUORUM 17

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **HUIT AVRIL** DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. LEGO, AVOLLÉ, AÏT BABA, COQUELET, BALUT, GHOUL, BOUCAT, CORNILLEAU, DOUCOURÉ, GRESSENT, DELIKAYA, SVINH, RABOTOT
Mmes ROUSSELIN, BENAMARA, LEFEBVRE, DORDAIN, POUHÉ, DESLANDES, ALTUNTAS, BEHILIL, ABOKI, YERLIKAYA, CARDONA GIL, FOUAK, CADEIA, VINCENT, LAMBERT, DEBOISSY.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM MARC et GUILLON.

Était absent : M. NDIAYE

Avaient donné pouvoir : M. MARC à M. AÏT BABA, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE.

Mme Fadilla BENAMARA

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, MARQUE, LHERNAULT et Mmes ECHARD-GOUBERT, ROSSIGNOL, LE FAUCHEUR, GALLÉ-TESSONNEAU, JÉGU, BEAUTE, ZAPPIA, BRENA.

Délibération n°09

STAGE D'INITIATION À LA VOILE – CONVENTION ENTRE LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE VOILE, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE ET LA VILLE – AUTORISATION

M. Christophe Cornilleau expose au Conseil municipal,

Le Comité Départemental de Voile propose aux élèves Eurois des stages de découverte de cette pratique sportive dans le cadre du sport scolaire, sous la forme de 4 séances par élève encadrés par des moniteurs diplômés sur la base de loisirs de Léry-Poses.

Les jeunes Rolivalois bénéficient de ce dispositif depuis 2023. La première année seule Léon Blum en avait profité. En 2024, ce fut le tour des écoles Victor Hugo et Pivollet, et en 2025 celui du Pivollet, de Jean Moulin et de Louise Michel.

Le réseau des clubs de la FFVoile organise depuis longtemps l'enseignement de la voile à destination des élèves. Il s'agit pour les élèves de vivre une aventure nouvelle, de découvrir comment naviguer grâce au plaisir d'une navigation réussie, plaisir renforcé par l'accomplissement de soi et les progrès techniques acquis durant le cycle.

Accusé de réception en préfecture
02-21-21-07012-20250409-06-04-09-9
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de dépôt en préfecture : 10/04/2026

Pour les enseignants, il s'agit d'atteindre des objectifs éducatifs fixés par les programmes scolaires puisque la pratique de la voile mobilise de nombreuses compétences du socle commun à savoir :

- Une activité physique pour développer des habiletés motrices, des qualités de coordination, d'équilibre et de motricité variée.
- Une activité transdisciplinaire pour travailler les programmes scolaires (géographie, mathématiques, SVT, histoire, technologie...)

Pour la quatrième année consécutive donc, plusieurs classes de CM1 et CM2 des écoles de Val-de-Reuil ont souhaité bénéficier de cet apprentissage :

- L'Ecole Victor Hugo pour 26 élèves
- L'école Jean Moulin pour 61 élèves
- L'école du Pivollet pour 40 élèves
- L'école Louise Michel pour 22 élèves

Les stages se dérouleront :

- Mardi 28 et jeudi 30 avril 2026 pour les écoles Victor Hugo et une classe de l'école Jean Moulin
- Lundi 11 et mardi 12 mai pour l'école du Pivollet
- Jeudi 28 et vendredi 29 mai pour l'école Jean Moulin
- Vendredi 19 et jeudi 25 juin l'école Louise Michel

Le coût de cette activité est fixé à 18 euros par élève et par séance. Une aide financière plafonnée à 8 euros par élève et par séance est accordée par la Communauté d'Agglomération Seine Eure qui prend également en charge des transports des élèves.

Les 10 euros restants sont à la charge de la commune.

Pour cette année 2026, la participation de 149 élèves à 4 séances de voile chacun représente pour la Ville une participation financière d'un montant de **5960€**.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention Voile Scolaire pour l'année 2025-2026
- **APPROUVE** la participation des classes de CM1/CM2 des écoles Pivollet, Victor Hugo, Louise Michel et Jean Moulin
- **INSCRIT** la somme de 5960€ en dépense au budget de la Collectivité.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET